



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE - SAONE

Vesoul, le 7 mai 2018

SECURISATION - FESTIVAL ROLLING-SAÔNE

Pour la première fois en Haute-Saône, un périmètre de protection sera mis en place dans le cadre de la douzième édition du festival Rolling Saône, du 10 au 12 mai 2018, conformément à la loi du 30 octobre 2017 renforçant la sécurité intérieure.

Ce périmètre est rendu nécessaire en raison de l'ampleur de la fréquentation de l'évènement et de l'état de la menace, afin d'assurer de meilleures conditions de sécurité de l'évènement. Il sera effectif selon les dates et horaires suivants : jeudi 10 mai de 15h à minuit, vendredi 11 mai de minuit à 4h et de 15h à minuit, samedi 12 mai de 15h à minuit et dimanche 13 mai de minuit à 4h.

Il permet de renforcer dans certaines conditions les pouvoirs des forces de l'ordre et des agents de sécurité privée, pour le contrôle des accès.

Le périmètre comprend les zones suivantes (cf. carte en pièce jointe) :

- rond-point de l'avenue Carnot ;
- bord de Saône, depuis le parc Sauzay jusqu'au croisement avec la rue de la plage, en passant par le chemin de la plage ;
- parcelles cadastrales 1, 15, 70, 57, 58, 66
- long du chemin de l'association forestière
- rue de la plage à hauteur du Lidl jusqu'à l'avenue de Verdun
- rue Louis Sirguy, de l'intersection avec l'avenue de Verdun jusqu'à l'intersection avec la rue de Belfort
- rue de Belfort
- rue Thiers, depuis l'intersection avec la rue de Belfort jusqu'au rond-point de l'avenue Carnot.

Sous l'autorité d'un officier de police judiciaire de la gendarmerie nationale, les agents de la police municipale et les agents de sécurité privés habilités pourront procéder à des palpations de sécurité, à une inspection visuelle et à une fouille des sacs des personnes souhaitant accéder à l'intérieur du périmètre.

Les gendarmes pourront réaliser des visites de véhicules dans le cadre du périmètre de protection, avec le consentement du conducteur.

En cas de refus d'un individu de se soumettre à ces opérations de contrôle, les officiers de police judiciaire de la gendarmerie pourront lui refuser l'accès au périmètre de protection.

CONTACT PRESSE :

Justine FILLION

03.84.77.70.12

justine.fillion@haute-saone.gouv.fr

PREFECTURE DE LA HAUTE-SAÔNE

B.P. 429 - 70013 VESOUL CEDEX - TEL. : 03.84.77.70.00 / FAX. : 03.84.76.49.60

Courriel : prefecture@haute-saone.gouv.fr

Horaires d'ouverture au public et de l'accueil téléphonique disponibles sur le site : www.haute-saone.gouv.fr

Communiqué de presse